

Le DAmier n°1

Actualité du réseau Natura 2000

du Parc naturel régional de Lorraine

NATURA 2000 QU'EST CE QUE C'EST ?

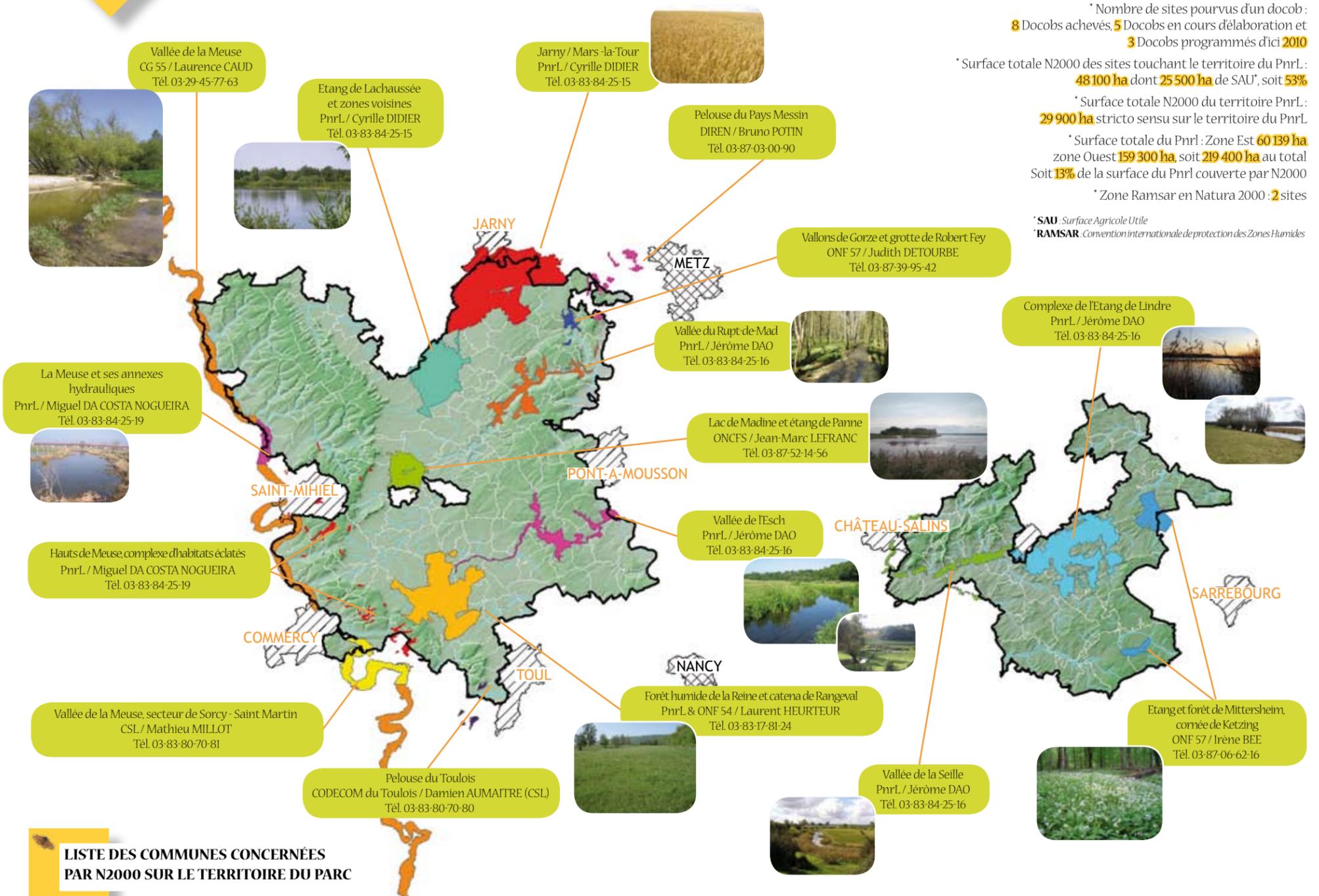
Natura 2000 (N2000) a pour objectif de **permettre la conservation à long terme de la richesse écologique européenne** tout en maintenant les activités humaines respectueuses de l'environnement. La création du réseau N2000 s'appuie sur **deux directives européennes** : la Directive Habitats de 1992 et la Directive Oiseaux de 1979.

En France, **les modalités de conservation du patrimoine naturel européen sur chaque site sont élaborées avec les usagers du territoire.**

COMMENT ÇA MARCHE ?

N2000 repose sur une très large concertation. A l'échelle d'un site, de nombreux acteurs se rassemblent pour travailler et faire émerger un Document d'Objectifs Natura 2000 (Docob). Ce document, guide de gestion du site, se compose d'un état des lieux environnemental et socio-économique, d'une analyse des enjeux locaux et de propositions d'actions concrètes pour la gestion et mise en valeur des habitats et des espèces. Ces actions seront ensuite mises en œuvre localement, le plus souvent par l'intermédiaire de contrats et de chartes basés sur le volontariat. Un bilan du Docob est réalisé en fin de programme.

CARTE DES SITES NATURA 2000 SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE



QUELQUES CHIFFRES ...

* Nombre total de sites N2000 sur le PnrL : **16** (sur les 87 sites N2000 de la Lorraine)

* Nombre de sites pourvus d'un docob : **8** Docobs achevés, **5** Docobs en cours d'élaboration et **3** Docobs programmés d'ici **2010**

* Surface totale N2000 des sites touchant le territoire du PnrL : **48 100 ha** dont **25 500 ha** de SAU*, soit **53%**

* Surface totale N2000 du territoire PnrL : **29 900 ha** stricto sensu sur le territoire du PnrL

* Surface totale du PnrL : Zone Est **60 139 ha** zone Ouest **159 300 ha**, soit **219 400 ha** au total Soit **13%** de la surface du PnrL couverte par N2000

* Zone Ramsar en Natura 2000 : **2** sites

* SAU : Surface Agricole Utile

* RAMSAR : Convention internationale de protection des Zones Humides

LISTE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR N2000 SUR LE TERRITOIRE DU PARC

Meurthe-et-Moselle : Ansaerville, Arnauville, Bayonville-sur-Mad, Boucq, Bouillonville, Bruville, Charey, Dampvitoux, Dieulouard, Domèvre-en-Haye, Ecrouves, Essey-et-Maizerais, Gézoncourt, Griscourt, Grosrouvres, Hamonville, Hannoville-Suzemont, Hageville, Jarny (ville porte) Jaulny, Jezainville, Lagny, Lahayville, Limey-Rémenauville, Lironville, Mandres-aux-Quatre-Tours, Mamey, Manonville, Martincourt, Mars-la-Tour, Minorville, Nonsard-Lamarche, Onville, Pagny-derrière-Barine, Pannes, Prény, Rembercourt-sur-Mad, Richécourt, Rogéville, Rosières-en-Haye, Royaumeix, Saint-Julien-lès-Gorze, Sanzey, Sponville, Thiaucourt-Régniéville, Toul (ville porte), Trondes, Tronville, Vandelainville, Villecey-sur-Mad, Ville-sur-Yron, Waville, Xammes.

Moselle : Ancy-sur-Moselle, Assenoncourt, Azoudange, Belles-Forêts, Berthelming, Blanche-Eglise, Château-Salins (ville porte), Desseling, Dieuze (ville porte), Donnelay, Fribourg, Gelucourt, Gravelotte, Gueblange-lès-Dieuze, Gondrexange, Gorze, Guermange, Haraucourt-sur-Seille, Juvelize, Lindre-Basse, Loudrefing, Marsal, Mittersheim, Moyenvic, Mulcey, Novéant-sur-Moselle, Réchicourt-le-Château, Rezonville, Rorbach-lès-Dieuze, Saint-Médard, Tarquimpol, Zommange, Val-de-Bride, Vaux, Vic-sur-Seille.

Meuse : Apremont-la-Forêt, Boncourt-sur-Meuse, Buxières-sous-les-Côtes, Dieue-sur-Meuse, Euville, Frémerville-sous-les-Côtes, Génicourt-sur-Meuse, Géville, Han-sur-Meuse, Heudicourt-sous-les-Côtes, Lachaussee, Lacroix-sur-Meuse, Lamorville, Mécrin, Pont-sur-Meuse, Rouvrois-sur-Meuse, Saint-Mihiel (ville porte), Rambucourt, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-lès-Hattonchâtel, Vignot.

LEGENDES ...

* PnrL : Parc naturel régional de Lorraine
* DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
* ONF : Office National des Forêts
* ONCFS : Office national de Chasse et de la Faune Sauvage
* CG 55 : Conseil Général de la Meuse
* CDA 55 : Chambre d'Agriculture de la Meuse
* CODECOM : Communauté de Communes du Toulais en association avec le
CSL : Conservatoire des sites Lorrains
⊗ : Ville porte du Parc

NATURA 2000 ET L'AGRICULTURE ...

LES PRAIRIES MAIGRES DE FAUCHE ... des milieux nés de l'agriculture et aujourd'hui en régression pour certaines

Les prairies maigres de fauche accueillent une faune et une flore diversifiées et remarquables, résultant et dépendant de pratiques agricoles traditionnelles. L'intensification de l'exploitation des prairies, si elle permet une augmentation des rendements, provoque une perte de diversité biologique. En outre, beaucoup de prairies ont été détruites, la France en a perdu plus du quart en 20 ans, l'Europe est confrontée à la même problématique. Cette situation a conduit à inscrire les prairies maigres de fauche à l'annexe I de la Directive européenne Habitats.

Qu'appelle-t-on « prairies maigres de fauche » ?

Ces dernières désignent les prairies sèches à fraîches de la plaine lorraine. Elles se développent sur des terrains plus ou moins bien drainés, généralement pauvres en éléments nutritifs. Elles sont entretenues par une fauche semi-tardive à tardive, parfois suivie d'une seconde fauche ou d'un pâturage en arrière-saison.

Des prairies à haute valeur écologique

Ces milieux herbeux abritent une flore rare et/ou protégée : la Scabieuse des prés, l'Orchis morio, l'Orchis de mai, la Serratule des teinturiers, la Brize intermédiaire, la Succise des prés... Ils accueillent également de nombreuses espèces animales en régression : des oiseaux comme le Râle des genêts et la Pie-grièche écorcheur, des papillons comme le Damier de la Succise...



La Serratule des teinturiers

Comment les reconnaître ?

Les prairies maigres de fauche sont des prairies hautes dominées par l'Avoine élevée et la Fétuque des prés et présentant des floraisons printanières et estivales vives. Parmi les espèces caractéristiques de ces prairies, signalons, outre les deux graminées* précédemment citées : la Colchique d'automne, le Salsifis des prés, l'Achillée millefeuille, la Marguerite, la Knautie des champs, le Crépis bisannuel, l'Oenanthe à feuilles de silaus...

* plantes de la famille de l'Avoine, du Blé, de la Fétuque. Elles constituent ce que l'on appelle communément les herbes.

Où peut-on les admirer ?

La Lorraine a conservé sur l'ensemble de son territoire de belles prairies maigres de fauche. Toutefois, dans certaines entités géographiques, ces milieux agricoles remarquables n'occupent plus que de très faibles superficies !

Sites N2000 où vous pouvez observer les prairies maigres de fauche :

Pelouse et vallon forestier du Rupt de Mad (54), Vallée de l'Esch d'Ansauville à Jézainville (54), Forêt humide de la Reine et caténa de Rangeval (54 & 55), Etang de Lachaussée et zones voisines (55), Lac de Madine et étangs de Pannes (55), Vallée de la Meuse (55), Vallée de la Meuse, secteur de Sorcy-Saint-Martin (55), La Meuse et ses annexes hydrauliques (55), Vallons de Gorze et grotte de Robert (57), Complexe de l'Etang de Lindre, forêt du Romersberg et zones voisines (57), Etang et forêt de Mittersheim, cornée de Ketzing (57), Vallée de la Seille (57).

LE DAMIER DE LA SUCCISE (Euphydryas aurinia) :

un papillon dépendant d'une plante qui disparaît : la Succise des prés

Le Damier de la succise a fortement régressé sur le territoire national et européen, du fait de la destruction de ses habitats (retournement pour mise en culture, extension urbaine...) et de l'intensification des pratiques agricoles (drainage, amendements, avancée des dates de fauche, augmentation de la pression de pâturage...). C'est pourquoi, ce papillon est protégé en France et inscrit à l'annexe II de la Directive européenne Habitats.

Où vit-il ?

En Lorraine, le Damier de la succise exploite des milieux de vie variés : prairies naturelles fraîches à humides (20 % des effectifs) et pelouses calcaires (80 % des effectifs). Les sites de reproduction se localisent dans des zones ensoleillées et abritées, richement fleuries au printemps.



A quoi ressemble-t-il ?

Vu de dessus, le Damier de la succise est de couleur brun fauve quadrillé de noir. Il se reconnaît par la présence d'une rangée de points noirs sur fond orangé sur les deux faces des ailes postérieures...

Comment vit-il ?

Les adultes volent de la mi-mai à la mi-juin. Les femelles pondent sous les feuilles de la Succise des prés (en prairies) et occasionnellement la Scabieuse colombar. Après éclosion des œufs, les chenilles tissent ensemble une toile communautaire qu'elles reconstruisent au fil de leur déplacement. Au milieu de l'automne, elles rentrent en hibernation. Au printemps suivant, elles se chrysalident suspendues dans la végétation basse. Le papillon quitte sa chrysalide environ deux semaines plus tard, recherchant un partenaire.



La Succise des prés

Où peut-on le rencontrer ?

Considéré comme encore assez commun en Lorraine - malgré sa raréfaction en milieu prairial - il régresse fortement aussi dans d'autres régions (Région Parisienne).

Sites N2000 où vous pouvez observer le Damier de la succise :

Pelouses du Toulois (54), Pelouse et vallon forestier du Rupt de Mad (54), Vallée de l'Esch d'Ansauville à Jézainville (54), Forêt humide de la Reine et caténa de Rangeval (54 & 55), Etang de Lachaussée et zones voisines (55), Pelouses du Pays messin (57).

NATURA 2000 : QUELLES ACTIONS ?

Natura 2000 : Des actions concrètes pour la préservation des prairies et des pelouses calcaires

Le réseau Natura 2000 a pour vocation de protéger à long terme, notamment par une gestion adaptée, la qualité écologique des prairies et des pelouses calcaires. Depuis quelques décennies, plusieurs menaces hypothèquent la pérennité de ces habitats à haute valeur biologique : fermeture des pelouses par abandon du pâturage ; retournement des prairies au profit des cultures ; appauvrissement de la faune et de la flore lié à une intensification des pratiques. Plusieurs actions sont possibles pour agir pour préserver la biodiversité de ces milieux.

* **Pelouse calcaire** : est une association de plantes vivant en structure stable de pelouse. C'est un écosystème de climat tempéré exclusivement présent sur sols très calcaires. Il peut être d'origine naturelle et/ou agropastorale (agroécosystème entretenu par le pâturage et/ou un -entretien - mécanique, fauche/exportation).

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Interview de Claude VAUTRIN, éleveur à St Médard (57)

Comment gerez-vous votre exploitation ?

J'ai un système laitier basé à 100% sur l'herbe que j'optimise sans cesse. C'est un système très économe qui convient à mes convictions : j'ai peu de produits extérieurs à la ferme, je maîtrise ce que je donne à mes bêtes et mon exploitation gagne en autonomie par rapport à quelqu'un qui produit plus et achète plus (azote, semence et phyto pour le maïs, compléments protéiques...). J'ai des contraintes aussi (distribution des aliments par phases, séchage prolongé du foin...) mais je ne subis pas mon système.

Pourquoi vous êtes-vous engagé dans des mesures agro-environnementales ?

Le sel apporte une typicité à la vallée de la Seille : la salicorne c'est une plante qu'on trouve aussi au bord de la mer, c'est important de conserver ça. C'est un foin qui est spécial et on pourrait même en faire une valorisation. Dans cet environnement, j'ai forcément une exploitation différente des autres. Les prés de Seille représentent le quart de ma surface en herbe. Ce sont des parcelles où je ne peux pas faucher tôt car d'une part ils sont mouillés et d'autre part l'herbe y pousse tard. C'est pourquoi je fauche après le 15 juin. Je me suis par contre engagé dans une absence totale de fertilisation sur 12 hectares parce que le gain en rendement lié à l'apport d'azote est faible (humidité importante, présence de sel). Sur un autre secteur de 2 hectares, je me suis engagé à limiter la fertilisation à 30 unités d'azote (zone plus sèche).

Les éleveurs participent à la valorisation du patrimoine naturel du Parc. Qu'en pensez-vous ?

Bien entendu, pour conserver une biodiversité il faut une agriculture modérée. Mais c'est difficile quand l'intérêt pour l'herbe est minimisé. Aujourd'hui les mesures agro-environnementales redonnent une valeur économique à l'herbe et cela nous soutient pour assurer la sauvegarde des prairies.

Agir en faveur des pelouses calcaires

Des milieux menacés

Les pelouses calcaires, localisées sur les côtes de Lorraine, abritent 30 % des espèces végétales françaises et 26% des plantes protégées au niveau national. Les insectes constituent également une part importante de la richesse des pelouses qui sont surtout connues du grand public par la présence d'orchidées. L'abandon de l'agro-pastoralisme, lié au déclin de l'élevage ovin, a conduit à la disparition de ces milieux puisqu'il y a encore 50 ans, des troupeaux alsaciens venaient pâturer sur les coteaux calcaires des côtes de Meuse et de Moselle.

Conserver des pelouses à long terme

Le pâturage et la fauche sont deux techniques utilisées pour conserver les pelouses. Le pâturage extensif ovin permet une gestion optimale à long terme de ces espaces ouverts. En effet, ces animaux sont particulièrement adaptés pour valoriser les herbages à faible valeur nutritive comme le sont les pelouses. De plus, le pâturage permet d'intégrer la gestion des pelouses dans des systèmes d'exploitation agricole.

Le retour du pâturage ovin dans la vallée du Rupt de Mad

Sur le site d'Arnaville, un exploitant agricole local va mener ses brebis sur les pelouses. Elles resteront sur le site entre le mois de juillet et le mois de novembre suivant un plan de pâturage précis. En fonction des intérêts écologiques du site, le Conservatoire des Sites Lorrains a défini avec l'éleveur un itinéraire technique qui détermine les dates et la conduite du pâturage. Ainsi, sur les secteurs où l'Orchis singe, espèce rare et sensible est présente, les brebis ne pourront pâturer qu'à la fin de l'été afin de ne pas porter préjudice à cette espèce. En outre, les secteurs de plateaux seront entièrement pâturés tous les ans, alors que les secteurs de coteaux, plus pentus et plus fragiles seront seulement pâturés par tiers. Ce plan de pâturage pluriannuel doit permettre la restauration et l'entretien de ce milieu naturel remarquable.

Agir en faveur des prairies maigres de fauche et des prés salés

Sur le site Natura 2000 de la vallée de la Seille, entre 2007 et 2008, 30 exploitants se sont engagés en faveur de la biodiversité sur 400 ha de prairies dont 265 ha de prés salés. Ainsi, plusieurs centaines d'hectares feront l'objet d'une fauche tardive et de réduction de la fertilisation. De même, sur le site Natura 2000 du complexe de l'étang de Lindre et zones voisines, en 2008, 23 agriculteurs oeuvrent pour la préservation de 155 ha de prairies de fauche. En outre, ces surfaces progressent encore en 2009. Ces actions ont été réalisées grâce au nouveau dispositif des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET). Ces dernières, correspondant à des contrats de gestion agricole d'une durée de 5 ans, sont financées par l'Europe et l'Etat français, mais également par les collectivités locales si celles-ci le désirent, tel a été le cas, en 2008, pour le Conseil général de Moselle sur le site du Lindre.

LE DAMIER N°1 - OCTOBRE 2008 :

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : THIBAUT VILLEMEN / DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : MARIE-PIERRE AUGUSTIN
RÉDACTION : CARINE CROSNIER / JÉRÔME DAO / CYRILLE DIDIER / MARIE L'HOSPITALIER
MIGUEL DA COSTA NOGUEIRA / CONCEPTION : FLAVIE PALL
IMPRESSION : TECNODIM / MARLY 57155 / TIRAGE : 32 500 EXEMPLAIRES / ISSN : EN COURS
© PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE / TÉL : 03 83 81 67 67 / TOUS DROITS RÉSERVÉS POUR LES ILLUSTRATIONS
REPRINT PAPIER : 50% PÂTE RECYCLÉE, 50% FIBRES VIERGES PROVENANT DE FORÊTS À GESTION RESPONSABLE